
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du ~~Mercredi 07 Avril 2010~~ *Lundi 14 juin 2010 à 14h30*
~~A 9h00~~ à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Lundi 14 Juin 2010 à 14 h 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

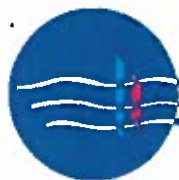
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan pouvoir donné à Mme Yvette ANNEE
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

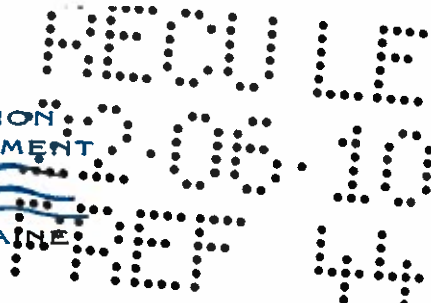
- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Lundi 14 Juin 2010

A 14 h30- à LA ROCHE BERNARD

III- QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1. – Budget annexe Eau Potable – exercice 2009 – Affectation du Résultat

Le Conseil d'Administration a délibéré le 7 avril 2010 et affecté le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2009. Toutefois, une erreur de 0,24 € a été faite à cette occasion. Une nouvelle affectation est donc proposée :

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2009 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section d'investissement de : 709 702.03 €
- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de : 2 972 357.86 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 1 963 604.65 €
- En recettes : -

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2009, d'une part en réserve, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : ~~2 457 777.40 €~~ 2 675 727,85 €
- Compte 002 : excédent reporté : ~~273 086.62 €~~ 297 236,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, affecte comme proposé le résultat de l'exercice 2009 du budget annexe « eau potable ».

Pour extrait conforme

Le Président,

Y. MAÏE